

**Conseil économique et social**

Distr. générale
6 février 1998
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Sixième session

20 avril-1er mai 1998

Industrie et développement durable**Rapport du Secrétaire général****Additif****Industrie et protection de l'environnement*****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. L'impact de l'industrie sur l'environnement	4-6	2
III. Les pouvoirs publics, l'industrie et la politique de l'environnement	7-32	2
IV. Actions menées au niveau international et difficultés rencontrées	33-44	7

* Le présent rapport a été établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable. Il résulte de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organisations internationales, organismes publics intéressés, particuliers et institutions diverses.

I. Introduction

1. Les entreprises commerciales et industrielles jouent un rôle décisif dans le développement économique et social des pays. La production de biens et de services suppose l'extraction des ressources naturelles nécessaires, l'évacuation des déchets ainsi que la commercialisation, l'utilisation et l'évacuation (ou le recyclage) des produits finals. Tout au long du cycle industriel, ces activités comportent, à des degrés divers, des risques pour l'environnement, qui peuvent se traduire par des problèmes environnementaux aux niveaux local ou régional, ou à l'échelon mondial. Bon nombre de procédés industriels présentent un danger en soi et peuvent engendrer des accidents, susceptibles d'avoir des effets très préjudiciables sur la santé humaine et sur l'environnement.

2. Si le secteur industriel est l'un des principaux consommateurs de ressources naturelles et est aussi, directement ou indirectement, responsable de la pollution et d'autres atteintes à l'environnement, il doit néanmoins rester, au même titre que le secteur commercial, un partenaire essentiel de l'entreprise commune visant à réaliser l'objectif du développement durable. Ces deux secteurs disposent d'une série d'atouts (technologie, savoir-faire, ressources et esprit d'entreprise) dont ils doivent tirer parti pour atteindre les buts et objectifs fixés en matière d'environnement.

3. L'impact de l'activité industrielle sur l'environnement est somme toute relativement bien connu, et l'on continue, au sein d'un certain nombre d'instances nationales et internationales, d'envisager des moyens d'en atténuer les conséquences. Ce qui importe à présent est de prendre d'urgence des mesures concrètes. Bien que le secteur industriel et les pouvoirs publics aient fait des progrès considérables dans la réalisation des objectifs fixés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue en 1992, ces progrès sont principalement le fait de sociétés multinationales et des gouvernements des pays développés. La communauté internationale doit à présent mobiliser ses efforts pour encourager tous les gouvernements et l'ensemble des entreprises du secteur industriel, grandes ou petites, à réagir et à prendre les mesures nécessaires.

II. L'impact de l'industrie sur l'environnement

4. On connaît et on comprend de mieux en mieux les principales incidences de l'activité industrielle sur l'environnement et, si on les passe en revue, on peut tirer une série de conclusions importantes dont il faut tenir compte lors de

l'élaboration et de l'application de mesures visant à s'en prémunir. Il apparaît de plus en plus clairement que les conséquences des émissions et des rejets industriels, que ce soit dans l'atmosphère, dans les eaux ou dans le sol, sont étroitement liées, et qu'elles se limitent rarement à un seul milieu. Malheureusement, la plupart des gouvernements se sont contentés jusqu'ici de prendre des mesures isolées, qui n'ont parfois d'autre résultat qu'un déplacement de la pollution d'un milieu à l'autre. Il importe donc d'adopter une approche intégrée et globale en matière de politique environnementale.

5. D'autre part, il devient de plus en plus difficile de prévoir l'étendue des conséquences des émissions et des rejets pour l'environnement. En particulier, le temps qui s'écoule entre le moment où se produit une émission et celui où les conséquences s'en font sentir sur les plans économique ou sanitaire tend à s'allonger. Si les dommages causés à l'environnement sont davantage perceptibles aux niveaux local ou régional, ceux découlant de l'activité industrielle influent sur l'environnement mondial et nécessitent par conséquent l'adoption de mesures de lutte au niveau international. On constate également que de plus en plus de polluants sont dispersés dans l'environnement, ce qui, à long terme, peut avoir des conséquences inconnues et imprévisibles.

6. De nombreux gouvernements, en particulier dans les pays développés, se sont dotés de systèmes qui leur permettent de mesurer la pollution atmosphérique et/ou la pollution des eaux. Cependant, en plus du contrôle des émissions, il est urgent qu'ils contrôlent également la consommation de ressources naturelles du secteur industriel, et étudient le rapport entre celle-ci et la dégradation de l'environnement.

III. Les pouvoirs publics, l'industrie et la politique de l'environnement

7. Les pouvoirs publics doivent jouer un rôle directeur en adoptant une démarche cohérente et une réglementation fixant des buts et objectifs précis en matière d'environnement pour le secteur commercial et industriel. Ils ont également un rôle essentiel à jouer dans le contrôle de la qualité de l'environnement et de la bonne application des mesures de protection de l'environnement par ces deux secteurs, afin d'assurer la réalisation des objectifs fixés. Les pouvoirs publics et les autorités locales doivent par ailleurs s'employer à créer des conditions favorables à la transition vers le développement durable. La mise en oeuvre de stratégies nationales en matière d'environnement et de développement durable, conformément

aux recommandations énoncées dans Action 21, doit permettre de créer de telles conditions.

8. S'il importe que les programmes nationaux en matière d'environnement reflètent les priorités nationales, l'expérience a montré que ceux qui avaient donné les meilleurs résultats étaient conçus selon le modèle suivant : planification (définition de buts et objectifs en matière d'environnement); mise en oeuvre (réglementation, mécanismes du marché); suivi et contrôle (mise en oeuvre des programmes, qualité de l'environnement et performances environnementales du secteur industriel); et mesures correctives.

9. Les pouvoirs publics ont à leur disposition divers instruments de planification, tels que les programmes d'évaluation d'impact stratégique et d'évaluation des technologies, qui leur permettent d'encourager la recherche et l'application de technologies écologiquement rationnelles, d'évaluer les risques de manière à parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, de planifier les activités industrielles et d'en implanter les sites de façon écologiquement rationnelle, de contrôler l'état de l'environnement et de diffuser les informations obtenues à ce sujet. Nombreux sont les pays qui ne se sont guère, ou pas du tout, souciés de planifier leurs activités industrielles, en particulier en ce qui concerne le choix des sites, afin d'éviter ou de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement. Il faudrait en outre prendre en compte les questions relatives à l'environnement dans la conception des différents services publics, notamment dans les domaines du transport, de l'énergie et du développement des infrastructures.

10. Les évaluations d'impact sur l'environnement sont une pratique de plus en plus répandue, et c'est pourquoi les entreprises accordent désormais davantage d'importance aux questions relatives à l'environnement lorsqu'elles sont amenées à prendre des décisions. Cependant, ces évaluations n'ont pas toujours donné les résultats qu'on en attendait, notamment en raison du manque de données de référence, de la place insuffisante accordée aux évaluations provenant d'autres sources et, de façon générale, faute de suivi. De plus, les conclusions tirées de ces évaluations ne sont généralement pas suffisamment prises en compte dans le cadre du processus de prise de décisions, pas plus qu'elles ne sont utilisées de pair avec d'autres instruments de planification, tels que la gestion du risque ou la planification des interventions d'urgence.

11. Les politiques industrielles élaborées dans le cadre des plans nationaux pour l'environnement doivent aller de concert avec une approche intégrée de la protection de l'environnement qui mette l'accent sur la prévention et qui vise à généraliser la pratique tendant à ne plus faire porter la responsabilité

des dommages causés à l'environnement par un produit quelconque sur le seul producteur, mais à répartir cette responsabilité entre les concepteurs, fournisseurs, fabricants, distributeurs, utilisateurs et éliminateurs du produit en question.

12. La plupart des pays ont élaboré une réglementation et défini des normes relatives aux émissions afin de contrôler l'activité industrielle. L'application de ces instruments réglementaires a donné des résultats inégaux, notamment parce que de nombreux pays ne disposent pas des compétences ou des capacités institutionnelles voulues pour élaborer, mettre en oeuvre et veiller à l'application effective de ce type de législation. De plus, les responsabilités respectives des différents organismes gouvernementaux à cet égard sont souvent mal définies. L'expérience récente a montré que les performances écologiques du secteur industriel pourraient être améliorées par le biais d'un ensemble d'actions judicieusement choisies, combinant mesures d'incitation et de dissuasion, qui encouragent l'innovation et complètent les politiques économiques. Les gouvernements devront également élaborer et mettre en place une réglementation appropriée face à la libéralisation croissante des échanges.

13. La réglementation de l'environnement et les mesures d'application concomitantes ne se préoccupent le plus souvent que d'un seul type de problème – pollution engendrée par les déchets solides, pollution de l'eau ou de l'air – sans se soucier du fait que les substances polluantes se déplacent d'un milieu à l'autre. Les normes d'émissions établies dans une perspective à court terme tendent à leur tour à encourager l'adoption de mesures en fin de chaîne, consistant à développer des usines de retraitement, des filtres et des dispositifs d'épuration, outre que ces mesures nécessitent des investissements considérables et que leurs retombées économiques sont nulles, elles favorisent la propagation des polluants d'un milieu à l'autre. C'est en adoptant une démarche cohérente et en définissant des objectifs quantifiables à long terme, plutôt qu'en imposant telle ou telle solution technologique, que l'on encouragera le secteur industriel à adopter des technologies plus propres et des mesures de prévention.

14. Dans le monde entier, les gouvernements ont de plus en plus souvent recours à des instruments économiques et fiscaux (taxes, impôts et autres), tandis que pratiquement aucune mesure d'incitation économique n'a été mise en place pour remplacer les dispositions contraignantes, l'objectif principal de tels instruments étant d'augmenter les recettes de l'État et non pas d'encourager les intéressés à s'orienter vers des activités écologiquement plus rationnelles. Par exemple, les taxes ne sont généralement pas assez élevées pour permettre d'internaliser les coûts liés à l'environnement et d'appliquer le principe du pollueur payeur. Bien que

certain progrès aient été réalisés, les politiques des prix devront faire l'objet d'une réforme en profondeur, de manière à tenir compte des effets de l'activité industrielle sur l'environnement et faire en sorte que les producteurs, les transporteurs et les utilisateurs de divers produits de base prennent conscience des coûts réels de protection de l'environnement entraînés par leurs activités, et qu'ils modifient leurs habitudes de consommation en conséquence. Certaines subventions ont pour effet de maintenir à un niveau artificiellement bas le coût des ressources naturelles, qui sont alors souvent utilisées en dépit du bon sens, ce qui se traduit par une augmentation de la pollution et par des pénuries. Les incidences des subventions sur l'environnement devront être étudiées plus en détail et les mesures appropriées être prises à cet égard.

15. À l'heure actuelle, la plupart des systèmes de comptabilité nationale omettent de prendre en compte une série d'activités qui s'accompagnent d'une modification de l'environnement ou de l'utilisation de ressources naturelles, et qui ont des incidences potentielles sur l'environnement. La refonte des systèmes de comptabilité nationale de manière à tenir compte du volume total des ressources naturelles nécessaires au bon fonctionnement de l'économie encouragerait une utilisation plus judicieuse des ressources naturelles, et contribuerait à réduire les besoins en matières premières ainsi que les atteintes à l'environnement.

16. En matière d'environnement, les programmes de nature volontaire sont relativement nouveaux. Les Pays-Bas, le Canada et l'Allemagne en ont été les précurseurs. De tels programmes sont ou ont été menés dans de nombreux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) afin d'atténuer les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) liées à la consommation d'énergie. Ils se présentent sous différentes formes, et leur efficacité est optimale lorsqu'ils sont combinés à d'autres moyens d'action. Par exemple, l'adoption spontanée de codes de conduite peut contribuer à faciliter et à accélérer la recherche et le développement. Sur un tout autre plan, il est fréquent que des accords soient conclus en vue d'atteindre des objectifs mesurables ou d'obtenir des résultats spécifiques. Aux États-Unis, en particulier, des négociations ont été menées entre différentes compagnies d'électricité, en tenant compte des mécanismes du marché, afin de réduire les émissions de CO₂ et de dioxyde de soufre, ce qui a entraîné une diminution des pluies acides et des émissions de gaz à effet de serre. Il faudrait envisager de nouvelles approches, plus souples et facultatives, en matière de réglementation environnementale dans le cadre des plans nationaux d'action pour l'environnement. En particulier, les avantages et la faisabilité des programmes relatifs aux

licences d'exploitation commerciale devraient être étudiés plus en détail.

17. La plupart des pays cherchent actuellement à mesurer les performances environnementales de leur industrie nationale. Grâce à l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement et à l'inventaire des rejets toxiques, ils ont pu obtenir d'assez bons résultats. Ils devront par ailleurs s'employer à mesurer la consommation d'énergie du secteur industriel et à établir le lien entre la consommation de ressources naturelles et la dégradation de l'environnement, ce qui nécessitera l'élaboration d'indicateurs nationaux permettant de quantifier les performances environnementales du secteur industriel.

18. Dans toutes les régions du monde, de nombreuses industries ne disposent pas des informations, des connaissances spécialisées et du savoir-faire nécessaires pour améliorer leurs performances environnementales. Les pouvoirs publics peuvent faciliter la reconversion écologique de ces entreprises par une série de mesures. Par exemple, les mesures concernant les achats de produits respectueux de l'environnement (dits produits «verts») et les programmes d'étiquetage écologique peuvent contribuer à élargir le marché des produits «non polluants». Les pouvoirs publics peuvent en outre fournir des informations et des services d'assistance technique ou de gestion aux milieux industriels, et soutenir les investissements locaux de recherche et de développement. Les programmes de cours à l'intention des futurs ingénieurs et hommes d'affaires devraient ménager une place importante au concept de prévention, tandis que les programmes de formation à la gestion de l'environnement organisés à l'intention des responsables des milieux d'affaires et de l'industrie devront être élargis et bénéficier d'un soutien financier. Les pouvoirs publics pourraient également élaborer des programmes de financement d'un type nouveau afin d'améliorer et de faciliter l'accès des petites entreprises et des collectivités au capital et leur permettre ainsi d'investir plus facilement dans des techniques plus propres et écologiquement rationnelles. Il conviendrait également de prendre des mesures en vue de faciliter le transfert de technologies et de savoir-faire en matière de gestion entre les différents secteurs de l'industrie, de même qu'entre petites et grandes entreprises.

19. Les dispositions législatives introduites par les pouvoirs publics et, de plus en plus, la pression de l'opinion, sont les principaux facteurs qui ont amené les secteurs commercial et industriel à se soucier des questions relatives à l'environnement. De nombreuses entreprises reconnaissent aujourd'hui l'importance de ces questions, et les sociétés multinationales, en particulier, ont commencé à saisir l'avantage concurrentiel des produits plus respectueux de l'environnement et possédant une valeur économique accrue. Cependant, l'ampleur des

transformations nécessaires pour rompre avec le passé et réaliser l'objectif du développement durable nécessite d'avoir une conception précise de ce que devrait être une entreprise durable, ce qui demandera de la part de tous les milieux d'affaires qu'ils sachent faire preuve d'initiative et d'esprit novateur.

20. Les principales techniques utilisées par les secteurs commercial et industriel pour faire face aux problèmes écologiques relèvent de trois grandes catégories : a) le retraitement, qui vise à réduire les émissions et les déchets en fin de chaîne; b) le recyclage des déchets, lesquels seront de nouveau utilisés dans le cadre du processus de production; et c) les technologies tendant à rendre les productions moins polluantes, en évitant la pollution et la production de déchets à la source (approche préventive). Les secteurs commercial et industriel ont réalisé des progrès considérables dans le développement de nouvelles technologies, notamment en ce qui concerne le contrôle des émissions et l'information. Toutefois, on ne s'est guère soucié des conséquences à long terme de l'utilisation de ces nouvelles technologies, qui peuvent être aussi indirectes qu'imprévisibles.

21. On assimile de plus en plus les déchets à une matière première (et non à un produit à éliminer). Par exemple, la ferraille constitue le plus important volume de matériau recyclé dans le monde. Grâce au recyclage, la sidérurgie extrait de moindres quantités de minerai de fer, économise de l'énergie et émet moins de gaz carbonique (CO₂). Mais le recyclage de l'acier peut aussi consommer beaucoup d'énergie. Ainsi, d'après les résultats d'une étude, le recyclage dans l'industrie de la pâte à papier et du papier consomme moins d'énergie que la transformation de la pâte à papier d'origine, mais est généralement davantage tributaire des combustibles fossiles, de sorte qu'un recyclage plus intense pourrait se traduire par une augmentation des émissions de gaz à effet de serre¹. Ainsi donc, encore que le recyclage puisse être une option viable dans certains secteurs industriels, il ne s'agit pas néanmoins d'une panacée permettant de résoudre tous les problèmes environnementaux.

22. Des techniques plus propres et plus sûres, assorties de stratégies visant à prévenir les émissions de gaz et les déchets à la source, sont par ailleurs susceptibles de réduire l'impact environnemental d'un matériau donné tout au long de son cycle de vie – de l'extraction à l'élimination. Selon le cours des matières premières et compte tenu des coûts locaux de recyclage, une telle approche, outre ses avantages environnementaux, peut aussi permettre de réaliser d'importantes économies. C'est pourquoi on emploie également le terme d'efficacité écologique pour la désigner.

23. Certes, il faut par ailleurs accroître sensiblement la productivité des ressources dans l'utilisation des matières premières. En dernier ressort, les chefs d'entreprise ont ainsi tendance à se départir d'une stratégie axée sur les produits au profit d'une stratégie axée sur les services pour répondre aux mêmes besoins des consommateurs. Par ailleurs, et afin de dissocier les besoins des consommateurs (et leur satisfaction) de la consommation en ressources naturelles, il conviendra de développer plus avant, en concertation avec les milieux industriels, une stratégie axée sur la demande. Pour ce faire, la modification des modes de consommation est indispensable – la quantité (consommation accrue) cédant la place à la qualité (consommation de nature différente).

24. La recherche de moyens novateurs et financièrement rentables d'amélioration de la performance environnementale de l'industrie a aussi permis de mettre au point une vaste gamme d'outils de gestion de l'environnement dont disposent à présent les sociétés et les pouvoirs publics pour inciter l'industrie à se soucier davantage de l'environnement et à adopter des modes de production plus propres. La vaste panoplie des mécanismes de gestion de l'environnement comporte désormais des instruments spécifiques permettant aux sociétés : a) d'évaluer l'impact sur l'environnement de leurs modes de production et de leurs produits et opérations (évaluation des modes de production moins polluants, et évaluations d'impact sur l'environnement, par exemple); b) de gérer les aspects de leurs activités liés à l'environnement (écoconception et écoétiquetage); c) d'établir un courant de communications avec les parties prenantes, notamment en rendant compte de leur performance environnementale et par le biais d'une régulation hiérarchisée de l'offre; et d) de suivre leurs propres progrès et de les comparer avec ceux des autres sociétés (par exemple en établissant des points de repère ou en définissant des indicateurs d'efficacité environnementale). De nouveaux outils de gestion de l'environnement – par exemple comptabilité en termes d'environnement permettant d'internaliser dans les prix des biens et des services les coûts réels de protection de l'environnement – devront être mis au point et être largement utilisés par les sociétés commerciales et industrielles. Il faudra par ailleurs fixer, en consultation avec les intéressés, des objectifs d'efficacité environnementale vérifiables et applicables.

25. Il faudra encourager les secteurs industriels qui ne l'ont pas encore fait à indiquer une dimension environnementale dans leurs opérations quotidiennes. À titre d'exemple, le secteur des services de consultants commence tout juste à tenir compte de l'environnement dans ses décisions. Ce secteur est souvent une source de conseils en matière de bonnes pratiques et a un rôle essentiel à jouer en veillant à

ce que les sociétés du monde entier adoptent des méthodes de gestion soucieuses de prévention et de viabilité.

26. En 1996, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a publié une norme relative au système de gestion de l'environnement (ISO 14001). En novembre 1997, plus de 2 000 sociétés dans le monde entier avaient obtenu des certificats ISO 14001. Les sociétés peuvent tirer d'importants bénéfices de l'application de ces normes dans la mesure où elles permettent d'utiliser plus efficacement les ressources et de réaliser des économies. Plusieurs pays encouragent l'adoption d'ISO 14001 et favorisent son application à l'échelon national. Il est essentiel que les responsables de la certification de l'utilisation d'ISO 14001 reçoivent la formation voulue et soient reconnus dans tous les pays du monde.

27. Toutefois, un certain nombre de difficultés font obstacle à l'application d'un système de gestion de l'environnement, dans la mesure où les coûts risquent d'en être plus élevés pour les sociétés des pays en développement que pour leurs concurrents du monde développé. Tant dans les pays en développement que dans les pays développés, les petites et moyennes entreprises (PME) ne sont guère familiarisées avec les systèmes de gestion de l'environnement et les normes ISO y relatives; dans la plupart des pays, peu nombreuses sont les PME qui ont accès à la formation et à l'aide voulues. Il est à craindre par ailleurs que l'obtention d'un certificat d'application de la norme ISO 14001 ne devienne une condition de fait à l'établissement de relations commerciales, ce qui risque de constituer une barrière non tarifaire pour les sociétés du monde en développement s'il leur est difficile, notamment financièrement, de se conformer à ladite norme.

28. Dans un premier temps, ce sont les dispositions réglementaires arrêtées par les pouvoirs publics qui ont incité l'industrie à se montrer soucieuse de l'environnement. Mais on constate à présent une tendance accrue à tenir les sociétés responsables de l'impact qu'ont sur l'environnement leurs opérations et produits tout au long de leur cycle de vie. Bon nombre de protagonistes exigent en outre une plus grande transparence de la part des industries. Ainsi, les institutions financières commencent à se préoccuper des stratégies environnementales des sociétés et requièrent de plus en plus des informations uniformisées afin d'évaluer les risques et les performances écologiques des entreprises. Un certain nombre de banques, de compagnies d'assurances et de sociétés boursières estiment qu'une gestion saine de l'environnement permet de diminuer les risques, à la satisfaction des marchés financiers. Il s'agit d'une évolution encourageante des mentalités qu'il convient d'appuyer et d'encourager plus avant.

29. Face à ces exigences accrues de la part des parties prenantes, l'industrie, principalement par le biais d'associations industrielles, a mis au point de sa propre initiative des codes de conduite, des chartes et des codes de pratique. Action 21 appuie les initiatives de cette nature et encourage les milieux d'affaires et l'industrie à utiliser ces codes pour promouvoir les meilleures pratiques environnementales. On peut citer, à titre d'exemple, la charte de développement durable à l'intention des entreprises, élaborée par la Chambre de commerce internationale, et l'Initiative de l'industrie chimique en faveur d'un comportement responsable. Toutefois, bon nombre des intéressés ne sont toujours pas réellement convaincus de l'utilité pratique de ces codes de conduite, qui ne sont que rarement assortis de mesures de suivi et d'application. Pour que de tels instruments ne restent pas lettre morte, il faudra en contrôler l'application dans la pratique.

30. Certaines sociétés, en particulier les sociétés multinationales des pays industrialisés, ont commencé à divulguer de leur propre chef des informations sur leurs activités en matière d'environnement et sur les substances qu'elles émettent dans des rapports axés sur les questions environnementales. Avant 1990, les rapports de ce type étaient peu nombreux, mais ils se sont multipliés au fil des ans et leur qualité s'est améliorée. L'un des grands avantages de ces rapports tient à ce qu'ils sont de puissants instruments de changement au sein des sociétés, qui sont par ailleurs incitées à respecter plus strictement leurs obligations redditionnelles. Toutefois, bien que la qualité de ces rapports se soit sensiblement améliorée au cours de ces huit dernières années, des lacunes considérables subsistent. Ainsi, ces rapports rendent rarement compte en détail des opérations des sociétés multinationales dans les pays en développement; par ailleurs, ils sont encore d'un usage peu répandu. Un petit nombre d'associations industrielles nationales rendent compte de la performance environnementale globale de leurs sociétés membres; ce type de rapport marque un progrès qu'il convient d'encourager.

31. Les sociétés ont semble-t-il de plus en plus tendance à faire procéder à une vérification externe de leurs rapports en matière d'environnement, pratique qu'il faudra généraliser afin de mieux établir la crédibilité de tels rapports auprès des parties prenantes. Il conviendrait par ailleurs de normaliser le mode de présentation de ces rapports sans pour autant freiner les initiatives novatrices en la matière. Pour ce faire, il faudra en dernière analyse mettre au point des indicateurs et un système d'évaluation commun permettant de mesurer l'efficacité environnementale des entreprises commerciales et industrielles. La mise au point de ces indicateurs devrait intervenir à l'issue de consultations transparentes avec les

parties prenantes et tenir compte des efforts actuellement déployés pour mettre au point des macro-indicateurs du développement durable.

32. Un certain nombre de sociétés ont aussi commencé à collaborer avec leurs partenaires pour réaliser des objectifs communs en matière d'environnement. Ce partenariat vise à abandonner l'affrontement au profit d'une interaction mutuellement concertée et bien comprise. Bien que l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître l'utilité de ces partenariats intersectoriels, les informations et les expériences en la matière restent limitées. Les indications ponctuelles des avantages de cette collaboration se multiplient, mais il reste encore beaucoup à apprendre sur la façon de structurer, de gérer et de reproduire ces liens de partenariat, dont il importe par ailleurs de bien cerner les limites.

IV. Actions menées au niveau international et difficultés rencontrées

33. Les problèmes environnementaux mondiaux appellent des solutions qui ne peuvent être laissées aux seules mains des nations souveraines ou de l'industrie. Une intensification sans précédent de la coopération internationale est indispensable pour réorienter l'économie mondiale sur la voie du développement durable. La communauté internationale, en tant qu'instance ouverte à tous les intéressés pour qu'ils y débattent des grandes questions prioritaires, contribue à l'élargissement des connaissances et des compétences tout en aidant les responsables, dans tous les secteurs de la société, à opérer des choix responsables en matière d'environnement.

34. Il y a lieu d'évaluer périodiquement la consommation des ressources, le volume des émissions ainsi que l'application des politiques pour faciliter l'adoption de décisions rationnelles et efficaces concernant l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des dispositions de réglementation de l'environnement. Toutefois, les données sur les évaluations et les inventaires internationaux des émissions industrielles et des performances environnementales sont nettement insuffisantes. Lorsque des inventaires nationaux existent, ils sont rarement harmonisés et souvent périmés, de sorte qu'il est extrêmement difficile de procéder à des comparaisons régionales et à des évaluations mondiales. Eu égard à ces difficultés, un certain nombre d'organismes et autres institutions des Nations Unies ont pris l'initiative de rendre compte des tendances de l'environnement aux niveaux mondial et régional. C'est ainsi que les *Perspectives mondiales en*

matière d'environnement, de 1997, ont joué le rôle d'un système d'alerte avancée et contribué de façon décisive à accélérer le rythme de l'action environnementale, à faciliter l'établissement des priorités et à permettre l'élaboration de décisions rationnelles. Il s'agit d'une première étape importante qui devrait contribuer à ce que les grandes questions relatives à l'environnement soient abordées dans une perspective régionale et à ce que les dispositions arrêtées pour répondre aux préoccupations régionales prioritaires soient dûment évaluées.

35. Il faut d'urgence mettre au point des méthodes peu coûteuses qui permettent véritablement d'évaluer, de suivre et d'examiner périodiquement la performance environnementale des entreprises industrielles aux niveaux local, national, régional et mondial. Il faudra faire les investissements voulus pour moderniser et améliorer la collecte des données concernant l'impact sur l'environnement des activités industrielles, harmoniser les bases de données nationales et réunir des séries de données mondiales. Les évaluations globales des performances environnementales de chaque secteur industriel devraient faire l'objet d'une attention toute particulière.

36. C'est surtout parce qu'ils sont mal informés que les pouvoirs publics et l'industrie sont réticents à adopter des technologies et des instruments de gestion qui soient écologiquement rationnels. Divers organismes internationaux, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), s'efforcent de résoudre cette difficulté en établissant une documentation pratique et facile à utiliser et en facilitant les échanges d'informations. Ces initiatives ont permis de remporter certains succès et devraient être appuyées plus avant.

37. On a mis au point un certain nombre de programmes visant à mieux sensibiliser l'opinion mondiale à l'effet préventif de procédés de production plus propres et à aider les pouvoirs publics et l'industrie à mettre en place des programmes et des activités susceptibles de favoriser l'adoption plus systématique de modes de production et de gestion plus propres. À cet égard, le PNUE et l'ONUDI ont créé neuf centres nationaux de production propre chargés de dispenser une formation et une assistance technique en la matière. En outre, l'information est recueillie et diffusée par le biais de publications (études de cas et rapports techniques), de bases de données et de systèmes d'échange d'informations tels que le Centre international d'échange d'informations sur les techniques de production moins polluantes du PNUE. Il convient d'encourager et de poursuivre ces efforts.

38. Pour aider les directeurs d'entreprises publiques et privées à mieux comprendre la notion de procédés de production préventifs et moins polluants et les inciter à adopter une stratégie en ce sens, on procède actuellement à la formulation d'une déclaration internationale sur la production plus propre. Par cette déclaration, publique mais n'ayant pas force obligatoire, qui sera officiellement prononcée à l'occasion du cinquième Séminaire international de haut niveau du PNUE sur la production propre, devant être accueilli par le Gouvernement de la République de Corée, les signataires s'engageront à accorder la priorité dans leur action et leur gestion environnementales au progrès et au suivi de l'application de stratégies préventives.

39. Pour généraliser davantage encore l'adoption de procédés de production plus propres, la communauté internationale pourrait envisager d'adopter un objectif en matière de productivité des ressources. On préconise la réalisation du coefficient 4 entre 2020 et 2030 et du coefficient 10 d'ici à l'an 2050. Si les techniques moins polluantes actuellement disponibles étaient largement appliquées, on pourrait atteindre le coefficient 4 dès l'an 2020.

40. En cette ère de mondialisation, il apparaît clairement qu'il faut parvenir à un équilibre judicieux entre les impératifs de la viabilité environnementale et les exigences d'un système ouvert d'échanges mondiaux. Actuellement, il est très rare que les objectifs environnementaux soient intégrés aux objectifs économiques et commerciaux. Si la tendance à la libéralisation des échanges devait se poursuivre, certains problèmes environnementaux risqueraient de s'aggraver faute de contrôles internes appropriés. On n'a pas encore pleinement mesuré l'importance des liens entre les questions environnementales et la mondialisation du commerce international.

41. En outre, de nouvelles réformes visant à internaliser dans les prix des produits les coûts environnementaux des activités économiques sont indispensables pour parvenir à une utilisation plus durable des ressources naturelles. Les distorsions qui existent actuellement sur le marché encouragent trop souvent des modes de consommation à court terme qui sont préjudiciables, et qui incitent au gaspillage. La communauté internationale devrait donc examiner l'impact sur l'environnement des taxes et des subventions.

42. L'aide au développement visant à la protection de l'environnement a souvent été axée sur des projets de lutte contre la pollution, bien que de nombreux organismes internationaux se préoccupent de plus en plus de mener une action préventive. Par ailleurs, d'autres programmes d'aide ne tiennent pas toujours compte de la dimension environnementale. Il faudrait donc encourager plus avant les organis-

mes d'aide et de prêt à effectuer des investissements en faveur d'une production plus propre.

43. Les pays en développement et les pays en transition ont tendance à s'éloigner de plus en plus des investissements publics au profit des investissements privés. Dans la mesure où les pouvoirs publics ne peuvent mobiliser qu'une fraction de l'aide au nécessaire développement, il est à craindre que des projets d'investissement essentiels ne soient pas entrepris parce qu'à court terme, ils ne semblent pas être l'option la plus profitable. Les établissements financiers et bancaires privés ont donc un rôle décisif à jouer en faveur de la prise en compte de l'environnement dans leurs projets d'investissement. En outre, dans le cadre de ses négociations en vue d'un accord multilatéral sur l'investissement, l'OCDE devrait pleinement reconnaître l'importance des préoccupations environnementales.

44. Les accords internationaux, régionaux et multilatéraux de protection de l'environnement mettent de plus en plus l'accent sur une action de prévention ou en faveur de l'efficacité écologique pour remédier aux problèmes environnementaux mondiaux. Certaines conventions internationales, en particulier le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, contiennent des dispositions concernant un mécanisme d'échange d'informations. À titre d'exemple, dans le cadre du Fonds multilatéral, créé aux termes du Protocole de Montréal, le PNUE a été chargé de recueillir des informations, d'organiser des ateliers, d'établir des réseaux, d'organiser des programmes nationaux et de faire fonction de centre d'échange d'informations. Ce programme du PNUE a permis de mieux sensibiliser les milieux d'affaires, l'industrie et les gouvernements aux avantages économiques et environnementaux qu'ils pourraient tirer de l'application du Protocole de Montréal. D'autres accords internationaux pourraient utilement s'inspirer de cette expérience, et favoriser de la sorte une approche cohérente des problèmes liés à la protection de l'environnement.

Note

¹ Voir le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et l'Institut international pour l'environnement et le développement, *A Changing Future for Paper* (Londres, 1996).